



# 55<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire

**VENDREDI 23 JUIN 2023**  
**Salle des Fêtes de SAINT GEORGES DE LUZENCON**

## POUVOIR

Je, soussigné, Madame, Monsieur.....

Président(e) du club de : .....

Numéro d'affiliation : .....

Serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District Aveyron Football et en mon absence, donne Pouvoir à

Madame, Monsieur : .....

N° de Licence : ..... Fonction : .....

Membre de mon association .....

Membre du Club de : .....

pour me représenter et participer aux votes lors de cette 55<sup>ème</sup> Assemblée Générale du District en application de l'Article 12.3 des Statuts du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL.

### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 clubs, y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

NOM ET SIGNATURE

du Président qui donne le Pouvoir

CACHET DU CLUB (Obligatoire)

du Président qui donne le Pouvoir